

SYNDICAT DU PERSONNEL ENSEIGNANT DU COLLÈGE AHUNTSIC (FNEEQ-CSN)
9155, rue St-Hubert, Local G1.140 - Montréal H2M 1Y8 – 514 388-8696

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
PROCÈS-VERBAL

Réunion du..... 18 novembre 2021
Heure..... 14 h 15
Lieu..... Local G1.510

PRÉSENCES – 136 personnes ont signé la feuille des présences.

OUVERTURE – L'assemblée est ouverte à 14 h 22.

1. NOMINATION À LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE

Pascale Charest propose *Jérôme Melville-Giguère*. Il accepte et est élu président d'assemblée.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Recommandation 16

Que l'ordre du jour soit le suivant :

1. Nomination à la présidence de l'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Accueil des visiteurs et visiteuses
4. Procès-verbaux du 16 septembre et du 7 octobre 2021
 - 4.1. Adoptions
 - 4.2. Suivis
5. Nouveaux membres
6. Informations
7. Élections – poste de conseiller ou conseillère (Hiver 2022)
8. Ententes de principe
 - 8.1. Présentation et discussion
 - 8.2. Votes sur les ententes de principe
 - 8.3. Recommandations supplémentaires
9. Varia

Proposée par Nicola Grenon
Appuyée par Mohand Atroun
Adoptée à l'unanimité

3. ACCUEIL DES VISITEURS ET VISITEUSES

Christian Goyette souligne la présence de quelques stagiaires en enseignement dans la salle. Il présente également Cloé Zawadzki-Turcotte, qui est conseillère syndicale du Service d'appui à la mobilisation et à la vie régionale de la CSN.

Recommandation 17

Que l'assemblée générale du SPECA admette les visiteuses et les visiteurs à sa rencontre du 18 novembre 2021.

Proposée par Éric Athlan
Appuyée par Laura Marie Balsalobre
Adoptée à l'unanimité

4. **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU 16 SEPTEMBRE ET DU 7 OCTOBRE 2021**

4.1 Adoptions

Recommandation 18

Que le procès-verbal de l'assemblée générale du 16 septembre 2021 soit adopté tel que présenté.

Proposée par Laura Marie Balsalobre
Appuyée par Aurélie Girard
Adoptée à l'unanimité

Recommandation 19

Que le procès-verbal de l'assemblée générale du 7 octobre 2021 soit adopté tel que présenté.

Proposée par Caroline Leduc
Appuyée par Véronique Rodriguez
Adoptée à l'unanimité

4.2 Suivis

En suivi des positions adoptées quant aux assurances le 16 septembre 2021, Bibiane Charland précise que toutes les recommandations qui avaient été soumises à l'assemblée ont été adoptées par une majorité de syndicats de la FNEEQ – même celles que notre assemblée avait rejetées. Les modifications correspondantes seront donc intégrées au régime d'assurance de 2022, qui sera diffusé dans les prochaines semaines par le Service des ressources humaines. Bibiane Charland rappelle aux membres qu'ils ont jusqu'au 30 novembre pour apporter des modifications à leur couverture.

5. **NOUVEAUX MEMBRES**

L'assemblée générale du SPECA accueille les enseignant.e.s ayant adhéré au SPECA depuis le 7 octobre 2021 et dont les noms suivent : *Joé Mainville-Tessier*, *Nathalie Pelletier* (Éducation physique), *Annabel Paradis* (Archives médicales) *David Corbin* (SPU), *Mathilde Bourget* (Mathématiques), *Marianne Dahan* et *Anthony Morin-Hébert* (Français et lettres).

6. **INFORMATIONS**

Elsa Myotte présente brièvement deux dossiers syndicaux qui retiennent actuellement l'attention de l'exécutif syndical. D'une part, les départs de personnel et des difficultés de recrutement au Service des ressources humaines causent des problèmes dans le suivi de différents dossiers de ce service. La vigilance de chacun et chacune est de mise, notamment quant à sa paie ou à l'actualisation de la liste d'ancienneté. D'autre part, la Direction pousse pour que des projets pilotes en enseignement à distance (EAD) soient tenus – et ce, sans procéder aux consultations nécessaires. Nous en reparlerons certainement en assemblée en 2022. Dans l'optique de préparer les discussions à venir, le prochain numéro du SPECA-Hebdo présentera un dossier spécial sur l'EAD.

7. **ÉLECTIONS – POSTE DE CONSEILLER OU CONSEILLÈRE (HIVER 2022)**

Ginette Cartier, présidente d'élection, présente la candidature reçue pour le poste de conseiller ou conseillère du Conseil exécutif.

AU POSTE DE CONSEILLER : Bernard St-Louis

Appuyé par Elsa Myotte, Jean-François Millette et Nadia Blanchard

Suite au scrutin secret tenu au même moment que celui sur les ententes de principe (voir le point 8), Ginette Cartier annonce que LE CANDIDAT EST ÉLU À LA MAJORITÉ.

8. **ENTENTES DE PRINCIPE**

Jérôme Melville-Giguère apporte des précisions sur la procédure pour cet important point.

Recommandation 20

Que Ginette Cartier soit nommée présidente du scrutin ;

Que les scrutateurs et scrutatrices ayant offert leur soutien soient accepté.e.s sans autre formalité par la présidence d'élection.

Proposée par Suzanne Duranceau
Appuyée par Nicola Grenon
Adoptée à l'unanimité

8.1 Présentation et discussion

Laurence Daigneault Desrosiers présente une brève chronologie de la ronde de négociation des deux dernières années et précise que c'est au terme d'un processus de conciliation peu fructueux que le comité de négociation de la FNEEQ a reconnu, il y a quelques semaines, qu'il était temps de consulter les membres sur les ententes de principe. Laurence Daigneault Desrosiers rappelle également que les trois autres fédérations de la CSN impliquées dans les négociations des secteurs public et parapublic ont déjà entériné l'entente de principe de table centrale, et que la FEC-CSQ a pour sa part signé une entente sectorielle similaire à celle qui nous est proposée. Tout cela laisserait la FNEEQ-CSN plutôt isolée si la décision était prise de poursuivre la négociation.

Guillaume Poliquin présente les principaux éléments de l'entente de principe de table centrale, en référant essentiellement aux documents qui ont déjà été diffusés sur le site du SPECA. Il souligne notamment que de meilleures conditions salariales ont été obtenues pour les plus bas salariés du réseau, que le mécanisme de protection du pouvoir d'achat qui était demandé n'a pas été obtenu, que les gains en matière d'assurances collectives n'auront aucun effet pour le personnel enseignant du réseau collégial, et qu'un comité de travail paritaire et intercentrale (CSN-CSQ-FTQ) a été créé sur l'enjeu du régime de retraite.

Laurence Daigneault Desrosiers présente les principaux éléments de l'entente de principe sectorielle en débutant par les résultats pour la formation continue. Même si la demande d'équité pour la formation continue n'a pas été obtenue, plusieurs gains plus limités ont été atteints : une bonification du taux horaire des chargé.e.s de cours, la création d'un comité interronde, une modification de la définition de la tâche des chargé.e.s de cours pour y reconnaître la tâche d'encadrement. Les nouvelles échelles de traitement des chargé.e.s de cours, qui seraient modulées en fonction de l'expérience, représentent des augmentations considérables même si l'équité est loin d'être atteinte.

Laurence Daigneault Desrosiers expose également les autres faits saillants de l'entente de principe sectorielle : des gains sont obtenus pour réduire la précarité des enseignant.e.s du réseau, qui auront peu d'effet à Ahuntsic en raison des ententes et pratiques locales; les ressources pour EESH (obtenues en 2015) ont été intégrées à la convention et bonifiées; des ajouts de ressources sont prévus pour la coordination de programmes, la coordination de stages en soins infirmiers et dans les techniques lourdes de la santé; une nouvelle annexe sur la liberté académique paraît offrir d'intéressantes garanties; un nouveau taux horaire pour des tâches autres que la prestation de cours a été introduit; les premiers échelons de l'échelle de traitement au régulier ont été bonifiés; etc.

8.2 Votes sur les ententes de principe

Recommandation 21

Il est proposé :

- Que l'assemblée générale du SPECA adopte l'entente de principe portant sur les matières de table centrale.

Proposée par Walter Tshibangu
Appuyée par Frédéric Adam

Recommandation 22 (Recommandation non modifiable et non amendable)

Il est proposé :

- Que l'assemblée générale du SPECA adopte l'entente de principe portant sur les matières sectorielles.

Proposée par Laura Marie Balsalobre
Appuyée par Marie-Ève Bélanger

Recommandation 23

Il est proposé d'ouvrir une plénière d'une durée de 30 minutes.

Proposée par Philippe de Grosbois
Appuyée par Mathieu Dallaire
Adoptée à l'unanimité

La plénière est ouverte à 15 h 39. Les membres de l'assemblée s'expriment et commentent divers éléments des ententes de principe.

À 16 h 10, il n'y a plus d'interventions. La procédure de vote secret est mise en œuvre.

Résultat du vote sur l'entente de principe à la table centrale (**recommandation 21**) :

POUR : 36

CONTRE : 88

La recommandation 21 est rejetée à la majorité.

Résultat du vote sur l'entente de principe de table sectorielle (**recommandation 22**) :

POUR : 84

CONTRE : 38

La recommandation 22 est adoptée à la majorité.

Recommandation 24

Que les bulletins de vote soient détruits.

Proposée par Carine Blais
Appuyée par Gaston Sauvé
Adoptée à l'unanimité

8.3 Recommandations supplémentaires

Recommandation 25

Il est proposé :

- Que l'assemblée générale du SPECA dénonce, dans son appréciation des ententes de principe :
 - l'iniquité flagrante de rémunération et de conditions de travail qui persiste entre le personnel enseignant chargé de cours et celui de l'enseignement régulier;
 - l'appauvrissement de nombreux travailleurs et travailleuses, notamment en raison de l'abandon de la demande d'introduction d'un mécanisme qui assure l'indexation annuelle à l'inflation.

Proposée par Aurélie Girard
Appuyée par Gaston Sauvé
Adoptée à l'unanimité

9. VARIA

Il est rappelé qu'un 5 à 7 débute tout de suite après la fin de l'assemblée.

Levée de l'assemblée à 16 h 52.

Adopté le : _____

Présidente

Secrétaire et responsable des communications